

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE
HAUTE-GARONNE**

N° 30/2016

OBJET : Marché de réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement à Auterive : rue des Couteliers et boulevard Jules Guesde par le cabinet IRH ingénieur conseil – adoption de l'avenant n°1 portant fixation du forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre avec prise en compte de l'option « Rue Proudhom » retenue en mission complémentaire

L'an deux mille seize et le 29 mars à 20h30

Le Conseil de la Communauté de Communes, de la Vallée de l'Ariège dûment convoqué en date du 22 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur BAURENS Serge.

PRESENTS : M. ONEDA Daniel, Mme BOUTILLIER Sylvie, M. MAGGIOLO Serge, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. VINCINI Sébastien, M. LACAMPAGNE Patrick, M. MESPLIE Hubert, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean Luc, Mme FIGUEROA Anne, M. VESELY Guy, M. GODEFROY Julien, M. CAZAJUS Joël, M. VANDEN BIL Marc, M. CAILLAT Pierre Yves, M. PASQUET Wilfrid, M. COUZIER Jean Jacques, M. BAURENS Serge, M. MONIER Catherine, M. DIDIER Claude, M. BLANC Jean-Claude, M. BONCOURRE Thierry.

**POUVOIRS : Mme TEISSIER Joëlle à M. ONEDA Daniel
Mme BARRE Nadine à Mme BOUTILLIER Sylvie
M. RIVELLA Alain à Mme FIGUEROA Anne**

ABSENTS EXCUSES : M. PACHER René, M. POURRINET Jacques, Mme WATREMETZ Marie Anne

ABSENTS NON EXCUSES : M. SIRABELLA Roger, M. PEREZ Alain, Mme CLAMAGIRAND Marie, M. ADER Jean Jacques, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, M. RELUN André, M. GRANGE Régis.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur VINCINI Sébastien été nommé secrétaire de séance

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée ;

VU le Code des Marchés publics ;

VU sa délibération du 7 juillet 2015 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre au bureau d'études IRH au taux de 4.32% soit un montant de 9400€ ht pour les missions de base et 900€ ht pour la mission relevés topographiques sur la base d'un montant estimatif des travaux de la maîtrise d'ouvrage de 191 000€ ht ;

CONSIDERANT le rendu des études au stade du projet(PRO) du projet et le montant prévisionnel des travaux évalué à 337 335€ ht ;

CONSIDERANT que l'augmentation du montant prévisionnel des travaux est liée également à l'intégration de travaux d'assainissement dans la rue Jean Proudhom ;

CONSIDERANT qu'à ce titre il y a lieu d'établir un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre afin de fixer la rémunération du maître d'œuvre ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres :

- **Approuve** le montant de rémunération du maître d'œuvre comme suit :
missions de base : 14 566.41€ ht
mission relevés topographiques : 900.00€ ht
total : 15 466.41€ ht.
- **Adopte** l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de travaux d'assainissement rue des Couteliers, boulevard Jules Guesde et rue Jean Proudhom.
- **Précise** que les dépenses correspondantes seront engagées au budget assainissement de l'exercice concerné.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS